

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

**Quarante-troisième session
Genève, 23 – 26 novembre 2020**

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET RÉVISÉ

établi par le Secrétariat

Le Secrétariat a établi le présent projet d'ordre du jour informel annoté et révisé de la quarante-troisième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) à la demande des délégations, à la suite d'une séance d'information informelle tenue virtuellement à l'aide de la plateforme Webex le lundi 19 octobre 2020 et d'une autre consultation informelle tenue le 10 novembre 2020.

Le SCT se réunira chaque jour de la session (23 – 26 novembre 2020) pendant deux heures et demie, de midi à 14 h 30, heure de Genève (GMT +2). En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure et de la durée des travaux.

Lundi 23 novembre 2020¹
De midi à 14 h 30

1. Ouverture de la session **(10 minutes)**
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents **(10 minutes)**

Propositions pour la présidence et les vice-présidences :

Président : M. Alfredo Rendón Algarra (Mexique)

Vice-président : M. Willie Mushayi (Zimbabwe)

Proposition pour la deuxième vice-présidence.
3. Adoption de l'ordre du jour **(5 minutes)**
Voir le document SCT/43/1 Prov. 4.
4. Adoption du projet de rapport de la quarante-deuxième session **(35 minutes²)**
Voir le document SCT/42/9 Prov.
5. Dessins et modèles industriels

- Analyse des réponses au questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères **(30 minutes)**
Voir les documents SCT/41/2 Rev. et SCT/43/2.
- Le document SCT/41/2 Rev. contient les réponses au questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères de 40 États membres et de deux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle. Il a été révisé après la quarante-deuxième session du SCT pour inclure des réponses supplémentaires ou révisées des délégations, comme demandé par le président du SCT à l'issue de la quarante-deuxième session du comité.

Le document SCT/43/2 contient une analyse des réponses au questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner les documents SCT/41/2 Rev et SCT/43/2.

¹ Ce programme de travail est proposé à titre purement indicatif. Si le SCT n'achève pas les discussions sur un point de l'ordre du jour avant la fin de la journée, les délibérations sur ce point se poursuivront le 25 novembre 2020, sauf proposition contraire du président.

² Cela inclut le temps réservé aux déclarations générales (des coordonnateurs régionaux uniquement).

- Proposition révisée présentée par les délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique **(30 minutes)**
Voir le document SCT/43/10.

Le document SCT/43/10 contient une proposition révisée de recommandation commune concernant la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessins et modèles industriels, présentée par les délégations des États-Unis d'Amérique et du Japon.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner la proposition révisée en vue de poursuivre les délibérations à la prochaine session.

- Compilation des réponses au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle **(15 minutes)**
Voir le document SCT/42/2.

Le document SCT/42/2 contient les réponses de 52 États membres et de deux organisations intergouvernementales de propriété intellectuelle au questionnaire sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels lors de certaines expositions internationales en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Comme demandé par le président du SCT à l'issue de la quarante-deuxième session du SCT, le délai de réponse au questionnaire a été prolongé jusqu'au 10 janvier 2020.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner le document SCT/42/2.

- Informations actualisées des États membres concernant le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) **(15 minutes)**

Action préconisée : Le SCT sera invité à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre par les membres du Service d'accès numérique aux documents de priorité pour les dessins et modèles industriels.

Mardi 24 novembre 2020

De midi à 14 h 30

Séance d'information sur les indications géographiques

À l'issue de sa quarante-deuxième session, le SCT est convenu de tenir une séance d'information sur les indications géographiques.

Comme convenu par le SCT, le [programme](#) de cette séance comprendra deux réunions d'experts sur les thèmes suivants : i) évaluation des conditions ayant jeté les bases de la protection des indications géographiques et évaluation de toute modification de ces conditions; ii) moyens d'empêcher les opérateurs de tirer profit de l'utilisation et de l'enregistrement de mauvaise foi de droits de propriété intellectuelle sur les indications géographiques dans le DNS.

Mercredi 25 novembre 2020
De midi à 14 h 30

6. Marques

- Proposition présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale **(30 minutes)**
Voir le document SCT/43/6.

Dans une communication datée du 18 février 2020, les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse ont transmis au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) une proposition demandant au SCT d'inviter l'Assemblée générale de l'OMPI à adopter des directives relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale. Cette proposition figure dans l'annexe du document SCT/43/6.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner la proposition présentée par l'une des délégations à l'origine de la proposition au nom de ses coauteurs en vue de poursuivre les délibérations à la prochaine session.

- Proposition révisée de la délégation de la Jamaïque **(30 minutes)**
Voir le document SCT/43/9.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner la proposition révisée en vue de poursuivre les délibérations à la prochaine session.

- Proposition présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le DNS (20 minutes)
Voir le document SCT/41/6 Rev.

Action préconisée : Le SCT sera invité à poursuivre l'examen du document SCT/41/6 Rev.

- Compte rendu de la situation concernant les aspects relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine **(10 minutes)**
Voir le document SCT/43/4.

Action préconisée : Le SCT sera invité à prendre note de la mise à jour présentée par le Secrétariat.

- Proposition des délégations de l'Équateur et du Pérou concernant la réalisation d'une enquête sur la protection de la marque pays dans les États membres
Voir les documents SCT/42/4 Rev. et SCT/43/3 Rev.2.

- Questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres
Voir le document SCT/43/7.
- Réponses au questionnaire sur la protection de la marque pays dans les États membres
Voir le document SCT/43/8

(40 minutes pour un examen global de tous les documents relatifs à la protection de la marque pays dans les États membres)

À l'issue de la quarante-deuxième session du SCT, le président du comité a invité la délégation du Pérou à envoyer au Secrétariat une proposition relative à un projet de questionnaire sur la protection de la marque pays aux États membres. Le président a également invité les membres à envoyer au Secrétariat les questions qu'ils souhaitaient inclure dans le projet de questionnaire avant le 31 décembre 2019.

Le Secrétariat a compilé toutes les questions reçues dans le document SCT/43/3 Rev. 2 et, en se fondant sur cette compilation, a établi un projet de questionnaire sur la protection des marques pays dans les États membres, qui fait l'objet de l'annexe du document SCT/43/7 Prov. Ce document a été publié sur la page Web du SCT et est resté ouvert pour observations jusqu'au 31 mai 2020.

Sur la base des observations reçues, le Secrétariat a établi la version finale du Questionnaire sur la protection des marques pays dans les États membres (document SCT/43/7) et a invité les États membres à y répondre d'ici au 23 septembre 2020 au moyen d'un outil d'enquête en ligne. L'annexe du document SCT/43/8 contient un aperçu des réponses reçues sous forme de données statistiques. Le SCT a reçu les déclarations de 45 membres.

Action préconisée : Le SCT sera invité à examiner le document SCT/43/8 en vue de poursuivre les délibérations à la prochaine session.

7. Indications géographiques **(20 minutes)**

À la quarante-deuxième session du SCT, le comité est convenu d'inviter les membres à présenter à la quarante-troisième session du SCT des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-quatrième session du SCT.

Action sollicitée : Le SCT sera invité à examiner toute proposition de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendra parallèlement à la quarante-quatrième session du SCT.

Jeudi 26 novembre 2020 De midi à 14 heures

Séance d'information sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris

À l'issue de sa quarante-deuxième session, le SCT est convenu de tenir une séance d'information sur la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris.

Le [programme](#) de cette séance d'information convenu par le SCT comprend deux séquences d'une heure sur les sujets suivants i) les pratiques des offices et ii) l'expérience des utilisateurs en ce qui concerne la protection temporaire accordée aux dessins et modèles industriels en vertu de l'article 11 de la Convention de Paris.

De 14 heures à 14 h 30

8. Résumé présenté par le président **(20 minutes)**

Le projet de Résumé présenté par le président sera disponible le jeudi 26 novembre 2020 à 11 heures.

Action préconisée : Le SCT sera invité à adopter le résumé présenté par le président.

9. Clôture de la session **(10 minutes)**

[Fin du document]